



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Echevin
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

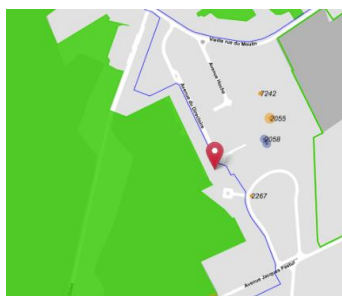
Bruxelles, le 09/02/2023

N/Réf. : UCL20442_703_PU UCCLE. Avenue du Directoire, 71
Gest. : MB (= zone de protection du Kauwberg classé comme site)
V/Réf. : 16-46750-2022 **DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME** : construire deux lucarnes
Corr: N. Schrager en façade arrière, isoler la façade arrière ainsi que la toiture par
NOVA : 16/XFD/1862748 l'extérieur
Demande de la Commune du : 16/01/2023

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 12/01/2023, reçu le 16/01/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 01/02/2023, concernant la demande sous rubrique.



Implantation du bien (© Brugis) et état existant de la façade à rue (photo jointe à la demande)

La demande concerne la maison située 71 avenue du Directoire, *comprise dans la zone de protection du site classé du Kauwberg*. Elle vise l'ajout de deux lucarnes en versant arrière de la toiture, l'isolation de la façade arrière et de la toiture ainsi que le placement d'une seconde fenêtre de toit en toiture avant.



Vue aérienne de la façade arrière © Google Earth



Montage 3D de la situation projetée.
Image tirée du dossier

Avis

Selon la CRMS, les interventions prévues en façade arrière sont assez éloignées du site classé et n'auront pas d'incidences significatives sur les perspectives vers et depuis le Kauwberg à cet endroit. Elles n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; nschrager@uccl.brussels